

الاسم:	مسابقة في اللغة الأجنبية وآدابها
الرقم:	المدة : ثلاث ساعات

Né en 1891, Michel CHIHA, écrivain libanais d'expression française, participe à la rédaction de la première constitution libanaise. Fondateur du quotidien "Le Jour" en 1934, poète et philosophe, il publie de nombreux ouvrages où sont rassemblés éditoriaux, articles et textes de conférences.

Vers ces jours-ci, il y a cinquante ans, il était question dans toute la presse française du jugement de Château-Thierry. Le président Magnaud venait d'acquitter¹ une pauvre femme, qui, poussée par la faim, avait volé un pain chez le boulanger.

Le président Magnaud constatant que la prévenue² avait à sa charge sa mère et un enfant en bas âge, avait décidé que « le juge peut et doit interpréter humainement les inflexibles prescriptions de la loi³ ; que la misère et la faim sont susceptibles d'enlever à tout être humain une partie de son libre arbitre⁴ et d'amoindrir en lui, dans une certaine mesure la notion du bien et du mal ».

A cinquante ans de distance, ces attendus⁵ émeuvent. Ils montrent la justice en marche dans le sens du droit prétorien⁶. Ils font à la sensibilité et aux réactions personnelles du juge une place éminente dans l'interprétation du droit et dans la distribution de la justice⁷.

Le président Magnaud qui connut la célébrité pour la nouveauté de sa jurisprudence⁸, continue de mériter qu'on évoque son nom comme nous faisons ce matin.

Mais quand on considère comment les prétendus amis du peuple se sont comportés à peu près partout depuis un demi-siècle, quand on voit à quels résultats négatifs, à quelle misère morale et matérielle, à quels désordres et à quelle détresse ils ont conduit les foules, on se demande si l'appauvrissement actuel de l'univers (sous prétexte d'égalité) sert mieux le droit que la justice exceptionnelle du président Magnaud.

Excès de justice, excès d'injustice. L'humble femme dont l'acte n'a point été pardonné mais excusé, a reçu son dû⁹. Le juge a estimé qu'avec le besoin qui l'accablait, elle pouvait, sans pécher, dans les corbeilles du boulanger prendre ce pain.

L'idéal d'une civilisation devrait être que l'Etat mît du pain sur la place publique à la libre disposition du peuple. Ne pourraient toucher à ce pain que ceux qui n'auraient pas la possibilité de le gagner. Ce serait le signe d'une élévation du sens moral supérieur à toutes les législations.

Mais l'homme est perverti au point que, si l'Etat agissait ainsi, ce seraient les plus forts qui, sans avoir faim, s'empareraient de tout le pain de l'Etat.

Les lois sociales sont peu de chose quand l'âme ne s'élève pas.

Michel CHIHA, *Essais 11*, 23 mars 1948.

1- acquitter : déclarer un accusé non coupable. **2- prévenue** : personne traduite devant un tribunal pour répondre d'une faute, d'un crime. **3- inflexibles prescriptions de la loi** : lois rigides. **4- libre arbitre** : volonté libre, non contrainte. **5- attendus** : arguments sur lesquels est fondé un jugement. **6- droit prétorien** : droit élaboré par un juge qui interprète humainement la loi. **7- la distribution de la justice** : la justice distributive est celle qui donne à chacun la part qui lui revient. **8- la nouveauté de sa jurisprudence** : le président Magnaud est le premier juge à avoir rendu un jugement pareil. **9- son dû** : ce qu'elle mérite.

I- Questions (10 pts)

1- Prenant appui sur un champ lexical majeur dont vous **relèverez** les termes, **dégagez** le thème du texte de Michel Chiha. (3/4pt)

2- a. **Relevez**, dans les six premiers paragraphes (l. 1 à 20), les indicateurs temporels ainsi que les principaux temps verbaux auxquels ils se rattachent. **Indiquez** les deux valeurs du conditionnel employé dans les lignes 21 à 26. **Déterminez** le système énonciatif mis en place. (1pt½)

- b. A partir de la distribution des indices temporels (indicateurs et temps verbaux) **dégagez** la structure du texte et **donnez** un titre à chaque partie. (1pt)
- 3- a. **Relevez** le lexique par lequel le locuteur dénonce le comportement des personnes dont il se démarque. **Quelles** accusations porte-t-il à leur encontre ? (1pt½)
- b. **Relevez** le lexique mélioratif et les modalisateurs contenus dans les lignes 8 à 12, et 21 à 23. **Quelles** seraient les solutions souhaitées par l'auteur ? (1pt¾)
- 4- a. **Relevez** la thèse de l'auteur et **reformulez-la**. (1pt)
- b. **En quoi** la référence au président Magnaud contribue-t-elle à renforcer l'argumentation de l'auteur. (1pt)
- 5- **Classez**, en vis-à-vis, les oppositions sur lesquelles reposent les propositions soulignées dans le texte. **En quoi** ces oppositions sont-elles révélatrices de l'intention de l'auteur ? (1pt½)

II- Production écrite (6pts)

Traitez, au choix, l'un des deux sujets suivants.

Sujet 1 : « Il n'y a pas de justice sur cette terre pour les pauvres. », affirme Ahmadou Kourouma. Partagez-vous cette opinion ?

Quel que soit votre point de vue sur la question, vous répondrez dans un développement organisé.

<i>Consignes de travail</i>		
Introduction :	- Vous partirez d'un constat, du texte ou d'une idée générale. - Vous poserez la problématique. - Vous annoncerez le plan.	(1½ pt)
Développement :	Vous développerez deux ou trois séquences selon le modèle suivant : - un argument pertinent - sa validation Vous utiliserez des connecteurs.	(3 pts½)
Conclusion :	- Vous conclurez par une phrase bilan - Vous élargirez le thème en actualisant la thèse développée.	(1 pt)

Sujet 2 : Victor Hugo (1802-1885) s'adressant à l'Assemblée Nationale dit : « Messieurs, il est certain qu'à l'heure où nous sommes, la misère pèse sur le peuple. Cette misère... engendre à la fois le malaise matériel et la dégradation intellectuelle ; elle torture le peuple par la faim et elle l'abrutit par l'ignorance. »

Cette affirmation est-elle toujours d'actualité ? Expliquez et commentez.

Vous rédigerez une introduction et une conclusion complètes et ferez le plan détaillé du développement.

<i>Consignes de travail</i>		
Introduction :	- Vous partirez d'un constat ou d'une idée générale - Vous citerez l'auteur - Vous annoncerez le plan.	(1½ pt)
Plan détaillé du développement :	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} partie • Transition • 2^{ème} partie 	(3 pts½)
Conclusion :	- Vous conclurez par une phrase bilan - Vous élargirez le thème.	(1 pt)

III- Œuvre intégrale (4pts)

Etablissez le schéma narratif ou celui de l'intrigue propre à l'une des œuvres étudiées cette année dans le cadre du programme.

Questions	Réponses	Critères d'évaluation
1	<p>▪ <u>Relevé des termes du champ lexical dominant</u></p> <p>Jugement (l. 1) Droit (x 3) (l. 9-10-16)</p> <p>Acquitter (l. 2) Législation (l. 23)</p> <p>Juge (x 3) (l. 5-9-19) Jurisprudence (l. 11)</p> <p>Loi (x 2) (l. 6 – 26)</p> <p>Justice (x 4) (l. 8-10-16-18)</p> <p>Injustice (l. 18)</p> <p><u>Thème</u> : La justice / Le droit / Le juge</p>	<p>Le candidat relève les termes du champ lexical dominant.</p> <p>N.B. : 7 unités de 9 : toute la note</p> <p>5 unités de 9 : la moitié de la note</p> <p>Le candidat identifie le thème.</p>
2a	<p>▪ <u>Relevé des indicateurs temporels</u></p> <p>1- vers ces jours-ci (l.1)</p> <p>il y a cinquante ans (l. 1)</p> <p>A cinquante ans de distance (l.8)</p> <p>Ce matin (l.12)</p> <p>Depuis un demi-siècle (l.14)</p> <p>Actuel (l.16)</p> <p>▪ <u>Valeurs du conditionnel</u></p> <p>«devrait » (l. 21)</p> <p>« pourraient » (l. 22)</p> <p>« auraient » (l. 22)</p> <p>« serait » (l. 23)</p> <p>seraient (l. 24)</p> <p>s'empareraient (l. 25)</p>	<p><u>Principaux temps verbaux</u></p> <p><u>Temps du passé</u></p> <p>- était, venait, avait (imparfait)</p> <p>- avait volé, avait décidé (plus- que-parfait)</p> <p>- peut, doit, sont (présent du discours direct)</p> <p><u>Présent</u></p> <p>montrent, évoque, faisons, continue</p> <p><u>Présent et passé composé</u></p> <p>Considère, se sont comportés, voit, ont conduit – se demande, sert</p> <p>Valeur de souhait.</p> <p>Ce que le conditionnel exprime ici n'appartient pas au réel constatable mais à l'imaginaire, à l'idéal.)</p> <p>Action soumise à une condition</p> <p>Valeur hypothétique</p> <p>{</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Le système énonciatif</u> Il relève du récit et du discours 	Le candidat détermine le système énonciatif.
2b	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>La structure de texte</u> 1^{ère} partie (l. 1-7) (§ 1 et 2) : La justice humaine de Magnaud 2^{ème} partie (l. 8-20) (§ 3, 4, 5, 6) : Le bon juge et les faux amis du peuple 3^{ème} partie (l. 21-25) (§ 7, 8) : La justice idéale 4^{ème} partie (l. 26) (§ 9) : Lois sociales et aspiration morale 	Le candidat dégage la structure du texte en donnant un titre à chaque partie.
3 a	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Relevé du lexique qui dénonce</u> Le lexique négatif prétendus (l. 13) négatifs (l. 14) misère (l. 14) désordres (l. 15) détresse (l. 15) appauvrissement (l. 16) perverti (l. 24) s'empareraient (l.25) ▪ <u>Les accusations portées par le locuteur</u> - Accusation d'inhumanité portée contre ceux qui sont responsables de l'appauvrissement de l'humanité. - Incrimination / inculpation des gens sans foi ni loi qui, par cupidité ou par avidité abusent de leur pouvoir. (Réquisitoire contre les injustices du système social qui portent atteinte au droit de la fraternité et de l'équité) 	<p>Le candidat relève le lexique négatif.</p> <p>N.B. : Accorder la note totale si le candidat relève 6 de 8 mots.</p> <p>Le candidat précise les accusations.</p>
3 b	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Relevé du lexique mélioratif des modalisateurs</u> - éminente (l.10) - devrait (l. 21) - célébrité (l. 11) - pourraient (l. 22) - nouveauté (l. 11) - serait (l. 23) - mérite (l. 12) - élévation (l. 23) - supérieur (l. 23) <u>Les solutions souhaitées</u> - En rapport avec le profil du bon juge : <u>Interpréter</u> humainement le droit, (relativiser la notion du bien et du mal) et distribuer la justice équitablement - En rapport avec l'Etat idéal : <u>Solution idéale</u> : la prévention par des mesures équitables qui permettent aux citoyens de ne connaître ni le besoin ni la tentation de 	<p>Le candidat relève le lexique mélioratif et les modalisateurs.</p> <p>N.B. : Accorder la note totale si le candidat relève 4 termes mélioratifs et 2 modalisateurs.</p> <p>Le candidat énonce les solutions.</p>

4 a	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Thèse</u> : « Les lois sociales... ne s'élève pas » (l. 26) ▪ <u>Reformulation</u> La justice perd son sens si l'homme n'aspire pas aux valeurs morales transcendantes. 	<p>Le candidat relève la thèse.</p> <p>Le candidat reformule la thèse.</p>								
4 b	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur de la référence au président Magnaud La référence au président Magnaud permet à l'auteur de justifier sa thèse en se fondant sur la réputation d'un juge dont la justice est exceptionnelle. Le discours direct des lignes 5 à 7 est un argument d'autorité par lequel l'auteur présente de façon positive les valeurs auxquelles il croit et l'idéal auquel il aspire. 	<p>Le candidat précise la fonction.</p> <p>N.B. : $\frac{1}{4}$ pour argument d'autorité $\frac{3}{4}$ pour le développement de la fonction de l'argument.</p>								
5	<p>Classement en vis-à-vis :</p> <table border="1" data-bbox="219 701 1002 856"> <tr> <td>elle</td> <td>les plus forts</td> </tr> <tr> <td>accablée par le besoin</td> <td>sans avoir faim</td> </tr> <tr> <td>pouvait prendre</td> <td>s'empareraient</td> </tr> <tr> <td>ce pain</td> <td>de tout le pain</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'auteur part de l'acquiescement de la pauvre femme par le juge Magnaud : poussée par des circonstances atténuantes (faim, personnes à charge...), elle n'a commis qu'un larcin (elle a pris ce pain dans les corbeilles du boulanger). ▪ Paradoxalement, ceux qui commettent des délits impardonnables (s'emparant de tout le pain de l'Etat) ne sont pas traduits en justice. ▪ Chiha disculpe la pauvre femme pour inculper ceux qui violent les lois en toute impunité. 	elle	les plus forts	accablée par le besoin	sans avoir faim	pouvait prendre	s'empareraient	ce pain	de tout le pain	<p>Le candidat classe en vis-à-vis les oppositions contenues dans les propositions soulignées.</p> <p>Le candidat dégage l'intention de l'auteur.</p>
elle	les plus forts									
accablée par le besoin	sans avoir faim									
pouvait prendre	s'empareraient									
ce pain	de tout le pain									